



**PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE**

**Arrêté n° 2023-A20-FE-87-21**

relatif à la réglementation de la circulation sur l'A20  
Communes de Le Vigen, Boisseuil, Saint Hilaire Bonneval, Pierre Buffière,  
Vicq sur Breuilh, Magnac Bourg, Saint Germain les Belles

- VU** le Code de la route ;
- VU** le Code de la voirie routière ;
- VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- VU** l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8ème Partie – Signalisation Temporaire) approuvée par arrêté Interministériel du 6 décembre 2011 modifié;
- VU** la note relative aux jours hors chantier en date du 19 janvier 2023;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements;
- VU** le décret n° 2013-1181 du 17 décembre 2013 modifié portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;
- VU** le décret du 7 octobre 2021, portant nomination de Mme BALUSSOU Fabienne, Préfète de la Haute-Vienne ;
- VU** l'arrêté de Mme BALUSSOU Fabienne, Préfète de la Haute-Vienne, en date du 25 octobre 2021, portant délégation de signature à M. Olivier JAUTZY ;
- VU** la décision de subdélégation n° 2023-02-87 en date du 3 avril 2023 du directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest donnant délégation de signature à MM. Hervé MAYET et Philippe FAUCHET, directeurs adjoints ;
- VU** le DESC type hors-VRU validé le 21 mai 2019;

**VU** les avis favorables des gestionnaires et services ;

**CONSIDÉRANT** que pour permettre la réalisation des travaux de renouvellement de la signalisation horizontale dans les 2 sens de circulation entre les échangeurs n°37 (Boisseuil) et n° 42 (Le Martoulet), il y a lieu d'instaurer une réglementation particulière de la circulation par mesure de sécurité pour les usagers et les personnels du chantier.

**SUR PROPOSITION** de Madame la Responsable du District Sud A20 de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest,

## **ARRÊTE**

\*\*\*

### **ARTICLE 1 :**

Du lundi 26 au vendredi 30 juin, entre 7h00 et 19h00, la circulation sur l'autoroute A20 dans les deux sens s'effectue selon les modalités suivantes :

#### **Dans le sens Paris-Provence :**

Neutralisation de la voie de gauche puis de droite du PR 187+130 à 192

Bretelle d'entrée 37 : Déviation par VC23, RD320, entrée Ech 38 sens Nord-sud.

Neutralisation de la voie de gauche puis de droite du PR 191+200 à 194

Bretelle de sortie n°38 (Chatandeu) : Déviation par A20, sortie Ech 39, R.D.15, entrée Ech 39 sens province-Paris, A20, sortie Ech 38 (Chatandeu) sens province-Paris.

Neutralisation de la voie de gauche puis de droite du PR 193+270 à 196

Bretelle d'entrée n°38 (Chatandeu) : Déviation par R.D.320, entrée Ech 38 sens province-Paris, A20, sortie Ech 37 (Boisseuil), rue de La Tour, entrée Ech 37 sens Paris-province.

Neutralisation de la voie de gauche puis de droite du PR 195+300 à 199

Neutralisation de la voie de gauche puis de droite du PR 198+200 à 201

Bretelle de sortie n°39 (Saint-Hilaire-Bonneval) : Déviation par A20, sortie Ech 40 (Pierre-Buffière), R.D. 420A, entrée Ech 40 sens province-Paris, A20, sortie Ech 39 (Saint-Hilaire-Bonneval) sens province-Paris.

22, rue des Pénitents blancs

87 032 Limoges cedex

Tél. : 33 (0) 5 87 50 60 00

Tél : 05 55 39 95 40 (CEI de Feytiat)

[www.dirco.info](http://www.dirco.info)

Mél : [franck.malaurie@developpement-durable.gouv.fr](mailto:franck.malaurie@developpement-durable.gouv.fr)

Bretelle d'entrée n°39 (Saint-Hilaire-Bonneval) : Déviation par R.D. 15, entrée Ech 39 sens province-Paris, A20, sortie Ech 38 (Chatandeu) sens province-Paris, R.D. 320, entrée Ech 38 (Chatandeu) sens Paris-Provence.

Neutralisation de la voie de gauche puis de droite du PR 200+000 à 202

Neutralisation de la voie de gauche puis de droite du PR 201+600 à 204

Bretelle de sortie n°40 (Pierre-Buffière) : Déviation par A20, sortie Ech 41 (Magnac-Bourg), R.D. 82, entrée Ech 41 sens province-Paris, A20, sortie Ech 40 (Pierre-Buffière) sens province-Paris.

Neutralisation de la voie de gauche puis de droite du PR 202+900 à 207

Bretelle d'entrée n°40 (Pierre-Buffière) : Déviation par R.D. 420A, entrée Ech 40 sens province-Paris, A20, sortie Ech 39 (Saint-Hilaire-Bonneval) sens province-Paris, R.D. 15, entrée Ech 39 sens Paris-province.

Fermeture de la bretelle de sortie Briance Ligoure : pas de déviation

Fermeture de la bretelle d'entrée Briance Ligoure : pas de déviation

Neutralisation de la voie de gauche puis de droite du PR 206+000 à 211

Neutralisation de la voie de gauche puis de droite du PR 208+090 à 212

Neutralisation de la voie de gauche puis de droite du PR 210+900 à 212

Neutralisation de la voie de gauche puis de droite du PR 211+600 à 215

Bretelle de sortie n°41 (Magnac-Bourg) : Déviation par A20, sortie Ech 42 (Le Martoulet), R.D. 7B, entrée Ech 42 sens province-Paris, A20, sortie Ech 41 (Magnac-Bourg) sens province-Paris.

Bretelle d'entrée n°41 (Magnac-Bourg) : Déviation par R.D. 82, R.D. 420, R.D. 7B, entrée Ech 42 (Le Martoulet) sens Paris-province.

Neutralisation de la voie de gauche puis de droite du PR 214+350 à 218

Les déviations seront mises en place pour des durées n'excédant pas 3 heures consécutives.

### **Dans le sens province-Paris :**

22, rue des Pénitents blancs

87 032 Limoges cedex

Tél. : 33 (0) 5 87 50 60 00

Tél : 05 55 39 95 40 (CEI de Feytiat)

[www.dirco.info](http://www.dirco.info)

Mél : [franck.malaurie@developpement-durable.gouv.fr](mailto:franck.malaurie@developpement-durable.gouv.fr)

Neutralisation de la voie de gauche puis de droite du PR 217+650 à 213

Neutralisation de la voie de gauche puis de droite du PR 214+150 à 210

Bretelle de sortie n°41 (Magnac-Bourg) : Déviation par A20, sortie Ech 40 (Pierre-Bufferière), R.D. 420A, entrée Ech 40 sens Paris-province, A20, sortie Ech 41 (Magnac-Bourg) sens Paris-province.

Bretelle d'entrée n°41 (Magnac-Bourg) : Déviation par R.D. 31, entrée Ech 41 sens Paris-province, A20, sortie Ech 42 (Saint-Germain-les-Belles) sens Paris-province, R.D. 7B, entrée Ech 42 sens province-Paris.

Neutralisation de la voie de gauche puis de droite du PR 211+550 à 210

Neutralisation de la voie de gauche puis de droite du PR 210+900 à 207

Neutralisation de la voie de gauche puis de droite du PR 207+850 à 205

Neutralisation de la voie de gauche puis de droite du PR 206+650 à 202

Fermeture de la bretelle de sortie Briançonnais Ligouze : pas de déviation

Fermeture de la bretelle d'entrée Briançonnais Ligouze : pas de déviation

Bretelle de sortie n°40 (Pierre-Bufferière) : Déviation par A20, sortie Ech 39 (Saint-Hilaire-Bonneval), R.D. 15, entrée Ech 39 sens Paris-province, A20, sortie Ech 40 (Pierre-Bufferière) sens Paris-province.

Neutralisation de la voie de gauche puis de droite du PR 202+950 à 200

Bretelle d'entrée n°40 (Pierre-Bufferière) : Déviation par R.D. 420a, entrée Ech 40 sens Paris-province, A20, sortie Ech 41 (Magnac-Bourg) sens Paris-province, R.D. 82, entrée Ech 41 sens province-Paris.

Neutralisation de la voie de gauche puis de droite du PR 201+400 à 198

Bretelle de sortie n°39 (Saint-Hilaire-Bonneval) : Déviation par A20, sortie Ech 38 (Chatandeu), R.D. 320, entrée Ech 38 sens Paris-province, A20, sortie Ech 39 (Saint-Hilaire-Bonneval) sens Paris-province.

Bretelle d'entrée n°39 (Saint-Hilaire-Bonneval) : Déviation par R.D. 15, entrée Ech 39 (Saint-Hilaire-Bonneval) sens Paris-province, A20, sortie Ech 40 (Pierre-Bufferière) sens Paris-province, R.D. 420a, entrée Ech 40 sens province-Paris.

22, rue des Pénitents blancs

87 032 Limoges cedex

Tél. : 33 (0) 5 87 50 60 00

Tél : 05 55 39 95 40 (CEI de Feytiat)

[www.dirco.info](http://www.dirco.info)

Mél : [franck.malaurie@developpement-durable.gouv.fr](mailto:franck.malaurie@developpement-durable.gouv.fr)

Neutralisation de la voie de gauche puis de droite du PR 199+750 à 197

Neutralisation de la voie de gauche puis de droite du PR 198+350 à 194

Neutralisation de la voie de gauche puis de droite du PR 196+000 à 192

Bretelle de sortie n°38 (Chatandeu) : Déviation par A20, sortie Ech 37 (Boisseuil), route de La Tour, entrée Ech 37 sens Paris-province, A20, sortie Ech 38 (Chatandeu) sens Paris-province.

Bretelle d'entrée n°38 (Chatandeu) : Déviation par R.D. 320, entrée Ech 38 sens Paris-province, A20, sortie Ech 39 (Saint-Hilaire-Bonneval) sens Paris-province, R.D. 15, entrée Ech 39 sens province-Paris.

Neutralisation de la voie de gauche puis de droite du PR 192+950 à 190

Neutralisation de la voie de gauche puis de droite du PR 191+600 à 188

Bretelle de sortie n°37 : Déviation par A20, sortie Ech36, av. du Ponteix, rond-point de la Valoine, RD704, entrée Ech36 sens Nord-sud, A20, sortie Ech37 sens Nord-sud.

Les déviations seront mises en place pour des durées n'excédant pas 3 heures consécutives.

**Deux ou trois neutralisations de voie contiguës pourront être regroupées sans dépasser une distance supérieure à 12 km suivant l'avancement du chantier.**

Les neutralisations de voies seront levées à chaque interruption de chantier.

Des mesures de pré-signalisation et d'annonces seront mises en œuvre en temps réel par panneaux à messages variables fixes ou véhicules de type III.

## **ARTICLE 2 :**

La signalisation réglementaire, conforme aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation temporaire est mise en place, surveillée et entretenue par le District Sud A20 – C.E.I. de Feytiat.

## **ARTICLE 3 :**

Afin de permettre d'autres chantiers sur cette période, l'inter-distance sera ramenée à 5 km entre les chantiers.

#### **ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

#### **ARTICLE 5 :**

M. le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs et sur le site Internet de la DIRCO, affiché aux abords du chantier et disponible dans les véhicules et dont ampliation sera adressée

- au Colonel commandant le groupement de gendarmerie de la Haute-Vienne,
- au Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Haute Vienne,
- au district A20 sud concerné par les travaux,

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution,

et pour information à :

- à la préfecture de la Haute-Vienne,
- M. le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne,
- M. le Directeur Départemental des Territoires de la de la Haute-Vienne,
- aux Maires de Le Vigen, Boisseuil, Saint Hilaire Bonneval, Pierre Buffière, Vicq sur Breuilh, Magnac Bourg, Saint Germain les Belles
- M. le Président de la Communauté Urbaine Limoges Métropole,
- Syndicat des Transporteurs Routiers de la Haute Vienne,
- S.D.I.S. de la Haute Vienne (Service Opérations Prévisions),
- CIGT A20,
- Service des Transports – Région Nouvelle Aquitaine
- S.A.M.U.
- dépanneurs agréés VL et PL dans le cadre des DSP en cours

LIMOGES, le 12/06/2023

LA PRÉFÈTE

P/LA PRÉFÈTE, ET PAR DÉLÉGATION

LE DIRECTEUR INTERDÉPARTEMENTAL DES ROUTES, ET PAR

DÉLÉGATION

LE DIRECTEUR ADJOINT EXPLOITATION

H. MAYET



22, rue des Pénitents blancs

87 032 Limoges cedex

Tél. : 33 (0) 5 87 50 60 00

Tél : 05 55 39 95 40 (CEI de Feytiat)

www.dirco.info

Mél : franck.malaurie@developpement-durable.gouv.fr